

REN5 PERSONNES PORTÉES DISPARUES : UNE « TRAGÉDIE OUBLIÉE²² »

CONTEXTE

Chaque année, des milliers de personnes sont portées disparues à la suite d'un conflit armé, d'une catastrophe ou d'une autre situation de violence. Selon la définition du CICR, une personne portée disparue est « celle dont la famille est sans nouvelles et/ou qui est portée disparue sur la base d'informations fiables, à la suite d'un conflit armé à l'échelle nationale ou internationale, de violences internes, d'une catastrophe naturelle ou d'une autre crise humanitaire²³ ». La personne disparue est la victime principale, mais sa disparition entraîne des souffrances indicibles et de nombreux soucis pour les familles, notamment :

- une **angoisse émotionnelle** et **psychologique**;
- des **difficultés financières** découlant d'une diminution de revenus ou des frais associés à la recherche de proches;
- un sentiment d'**isolation sociale** causé par le deuil d'un être cher.

« Alors que les familles des personnes décédées peuvent pleurer la mort d'êtres chers, l'incertitude quant au sort des personnes portées disparues est une dure réalité que vivent d'innombrables familles touchées par des situations de conflit armé ou de violence interne. Aux quatre coins du monde, des parents, des conjoints et des enfants cherchent désespérément des proches qui ont disparu²⁴. »

Les familles ont le droit de connaître le sort de leurs proches qui sont portés disparus en contexte de conflit. Le Programme de rétablissement des liens familiaux mise sur un vaste réseau mondial composé des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et du CICR afin d'aider les personnes à reprendre contact avec des membres de leur famille immédiate dont ils ont été séparés à cause d'une guerre, d'un conflit interne ou d'une autre crise humanitaire. Le CICR a également recours à la médecine légale afin d'aider les familles à faire leur deuil en identifiant les dépouilles des personnes portées disparues qui sont décédées. « La médecine légale peut apporter des réponses objectives quant à l'identité et au sort des personnes disparues, qu'elles soient décédées ou encore en vie²⁵. » La résolution de cas de disparition requiert une analyse des causes profondes ainsi que l'adoption de stratégies de prévention et d'intervention.

« Même s'ils soupçonnent qu'un des leurs est mort, les membres de la famille ne peuvent pas vraiment entamer le processus de deuil, ni réclamer leur héritage, vendre leurs biens, ou d'une façon ou d'une autre, reprendre le cours de leur vie, tant qu'ils ne sauront pas ce qui est arrivé. » (CICR, 2010)

²² CICR (2007)

²³ CICR (2014), p.7

²⁴ Sophie Martin (2002). Extrait du site https://www.icrc.org/eng/assets/files/other/irrc_848_martin.pdf.

²⁵ CICR (2009)

« FEMMES INVISIBLES²⁶ »

Bien qu'il n'y ait aucun conflit international ou interne au Canada en ce moment, d'autres formes de violence, notamment la violence sexiste, cause des disparitions²⁷. Au Canada, les filles et les femmes autochtones sont « davantage touchées par différentes formes de violence mettant la vie en danger, d'homicides et de disparitions que le reste de la population²⁸ ». Selon la Gendarmerie royale du Canada (GRC), 1 181 filles et femmes autochtones ont été assassinées ou portées disparues entre 1980 et 2012²⁹. Toutefois, étant donné l'absence de certaines données, il est fort probable que ces statistiques soient en réalité plus élevées³⁰. Une étude menée par l'Association des femmes autochtones du Canada révèle que 87 % des femmes autochtones assassinées ou portées disparues étaient des mères de famille. Ce pourcentage met en relief l'important écart générationnel des cas de violence et de disparitions forcées³¹.

Les meurtres et les disparitions de femmes et de filles autochtones n'appartiennent pas qu'au passé, a insisté l'ancien chef national de l'Assemblée des Premières Nations (APN), Shawn A-in-chut Atleo. Il s'agit d'une tragédie qui a cours encore aujourd'hui³². Les causes profondes de la violence faite aux femmes et aux filles autochtones proviennent de facteurs sociopolitiques et historiques très complexes, dont les séquelles laissées par les pensionnats indiens, la pauvreté, le racisme et les programmes sociaux inadéquats³³. Ces facteurs interreliés accentuent la vulnérabilité des filles et des femmes autochtones face à la violence. Cette citation illustre la portée de cette « tragédie oubliée³⁴ » :

“”

En 2008, deux jeunes filles ont été portées disparues, et on ne les a toujours pas retrouvées aujourd'hui. Deux ans plus tard, on a perdu un lionceau sur la réserve. Des recherches ont été organisées : des policiers, des hélicoptères et des gardes-chasse ont été mobilisés. Tous les efforts ont été déployés. En revanche, lorsqu'on a constaté la disparition des deux jeunes filles, il ne s'est rien passé. Pas la moindre présence de chiens, d'enquêteurs, de policiers, de médias. Que doit-on faire dans pareille situation? À qui peut-on faire appel? (Bridget Tolley, 2013)

²⁶ « Femmes invisibles » est le titre d'un récent rapport fédéral sur la violence faite aux femmes autochtones au Canada.

²⁷ Nations Unies (2015), p.3.

²⁸ Gouvernement du Canada (2014), p.9.

²⁹ GRC (2014)

³⁰ Gouvernement du Canada (2014)

³¹ Gouvernement du Canada (2014), p.12.

³² Gouvernement du Canada (2014)

³³ Gouvernement du Canada (2014), p.19.

³⁴ Gouvernement du Canada (2014), p.19.

CROIX-ROUGE CANADIENNE : PROMOUVOIR LE RESPECT, PRÉVENIR LA VIOLENCE

Le programme Éducation au respect de la Croix-Rouge canadienne vise à prévenir la violence en sensibilisant les participants à l'importance de la prévention et de l'intervention, favorisant ainsi la création d'environnements sécuritaires et exempts de violence, d'intimidation et d'exploitation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le programme Éducation au respect, consultez le site Web de la Croix-Rouge, à l'adresse www.croixrouge.ca.

SOURCES

COMITÉ DES DROITS DE L'HOMME. *Pacte international relatif aux droits civils et politique*, 114^e session, Nations Unies, New York, 29 juin au 24 juillet 2015.

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE. *Vivre l'absence : aider les familles des personnes portées disparues*. Genève, Suisse, Comité international de la Croix-Rouge, 2014.

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE. *Personnes portées disparues : une préoccupation humanitaire majeure*. Genève, Suisse, Comité international de la Croix-Rouge, 2009.

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE. *Personnes portées disparues : une tragédie oubliée*. Genève, Suisse, Comité international de la Croix-Rouge, 2007.

GENDARMERIE ROYALE DU CANADA. *Les femmes autochtones disparues et assassinées : Un aperçu opérationnel national*, Ottawa (Ontario), Gouvernement du Canada, 2014.

GOUVERNEMENT DU CANADA. *Femmes invisibles : un appel à l'action*. Un rapport sur les femmes autochtones portées disparues ou assassinées au Canada, Ottawa (Ontario), Gouvernement du Canada, 2014.

REL5 LA COMPASSION EN ACTION : PERMETTRE AUX FAMILLES DES FEMMES AUTOCHTONES ASSASSINÉES OU DISPARUES DE FAIRE LEUR DEUIL

Le 17 août 2014, le corps de Tina Fontaine, une jeune fille autochtone de 15 ans, a été repêché dans la rivière Rouge, à Winnipeg. Incrédules et peignées, plus d'un millier de personnes sont descendues dans la rue principale en soutien à la famille. Ce n'est que plus tard que la mort de Tina Fontaine a été reconnue comme un cas d'homicide. Un rapport de la GRC porte à 1 118 le nombre de femmes et de filles autochtones assassinées ou portées disparues entre 1980 et 2012³⁵. Toutefois, étant donné l'absence de certaines données, il est fort probable que ces statistiques soient en réalité plus élevées³⁶. « **Les femmes et les filles autochtones comptent parmi les personnes les plus vulnérables à l'échelle du Canada**³⁷. »

La mort de Tina a incité Bernadette Smith à agir. La famille de Bernadette a elle aussi été directement touchée par un cas de violence. Sa sœur, Claudette Osborne-Tyo, est disparue en 2008. En réponse à la crise touchant les femmes assassinées ou disparues dans sa communauté, Bernadette a lancé l'initiative « Drag the Red » en septembre 2014. « **Drag the Red** » est en fait un organisme bénévole dont le mandat consiste à apporter un soutien aux familles de femmes autochtones ayant été assassinées ou portées disparues. Les bénévoles du groupe ratissent les berges de la rivière Rouge en quête d'objets inusités qui pourraient donner des indices quant au décès ou à la disparition des victimes et ainsi, lancer les recherches pour retrouver leur corps. Quoique le Service de police de Winnipeg ne participe pas activement aux recherches, les policiers offrent leur expertise pour examiner les objets retrouvés par les bénévoles.

Bien que l'initiative « Drag the Red » ait suscité un certain scepticisme de la part de la population, les bénévoles voient leur démarche comme un acte de compassion et d'espoir, accompli dans le respect de la dignité des personnes disparues et de leurs familles. Comme l'a précisé Jo Seenie, un bénévole du groupe, « nous souhaitons montrer notre compassion et offrir notre aide pour résoudre le problème³⁸ ».

Bernadette Smith estime que ces actions font partie du processus de guérison. À ce sujet, elle « croit que cela aide énormément à tourner la page... c'est un travail valorisant qui permet de retrouver une certaine paix d'esprit en sachant que l'un de nos proches ne se trouve pas dans ce secteur ³⁹ ».

Le groupe continue ainsi à passer au peigne fin la rivière Rouge. De temps à autre, les bénévoles trouvent un indice dans l'espoir d'apporter une certaine quiétude aux familles éprouvées.

³⁵ GRC (2014)

³⁶ Gouvernement du Canada (2014), p.11.

³⁷ Gouvernement du Canada (2014), p.9.

³⁸ Greyeyes (2014)

³⁹ Témoignage personnel, 30 août 2015.

POINTS DE DISCUSSION

- Qu'est-ce qui motive Bernadette Smith et les bénévoles du groupe *Drag the Red* à poser ces gestes?
- En quoi les gestes posés représentent-ils un acte humanitaire?
- À quels risques (physiques, sociaux, politiques, etc.) s'exposent les bénévoles du groupe *Drag the Red*?
- Quel **effet en cascade** découle de la hausse de la violence envers les femmes et les filles?
- Avez-vous entendu parler d'une histoire ou d'un événement semblable? Quelles sont les différences et les similarités observées?

Effet en cascade :
Une situation
qui a pour effet
de déclencher
une série
d'événements qui
se succèdent.

Dictionnaire Merriam-
Webster

ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

1. Invitez les élèves à donner leur propre interprétation des deux derniers versets du poème de Helen Knott, intitulé « **Invisible**⁴⁰ » :

*Jamais la fille de quelqu'un, jamais la mère de quelqu'un, jamais la tante, la
sœur, l'amie.*

*Jamais ne suis-je perçue comme étant forte, fière, résiliente.
Jamais comme je suis.*

*Enfin, on me donne les étoiles,
Je me couche sur les routes de campagne et dans les caniveaux pour les
regarder,
Sur des bouts fantomatiques de sentiers empierrés et oubliés.
Je suis avalée par ton immensité.
Suis-je dans ta ligne de vision? Me vois-tu maintenant?
Car j'ai le sentiment que tes yeux glissent sur moi sans me voir.*

2. Faites des recherches pour trouver des personnes, des communautés ou des organismes qui encouragent les témoins à agir pour promouvoir les relations saines ainsi que la sécurité et le bien-être de tous.

SOURCES

GREYYES, T. « Drag the red needs your help », *First Nations Voice*, Scanterbury, Manitoba, Septembre 2014.

GOVERNEMENT DU CANADA. *Femmes invisibles : un appel à l'action*. Un rapport sur les femmes autochtones portées disparues ou assassinées au Canada, Ottawa (Ontario), Gouvernement du Canada, 2014.

⁴⁰ Gouvernement du Canada. *Femmes invisibles : un appel à l'action*. Un rapport sur les femmes autochtones portées disparues ou assassinées au Canada, Ottawa (Ontario), Gouvernement du Canada, 2014.